



Rémire-Montjoly le 28 juin 2022

COMMUNIQUE
N° 19/2022/PM/RM


TOUR DE GUYANE CYCLISTE 2022– 31eme édition
1ère étape

Le Maire de la commune de Rémire-Montjoly informe la population qu'un dispositif de circulation provisoire sera mis en place, le samedi 13 août 2022, pendant le passage des coureurs, lors de la 1ere étape « Cayenne/Macouria » de 13 heures 30 à 14 heures 30.

- Il informe que la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés sur les voies de circulation suivantes ; Giratoire de Suzini – RD1 – carrefour RD2/RD1 – RD2 – Giratoire de Rémire - Avenue Gaston MONNERVILLE – Giratoire Adélaïde TABLON – Giratoire Attila CABASSOU.

Exceptionnellement, les officiels de la course, les coureurs, les véhicules d'urgence seront prioritaires sur ces voies règlementées.

Il compte sur la compréhension et la collaboration de tous pour que cette 1eme étape du Tour de Guyane se déroule dans les meilleures conditions.

Le Maire

Claude PLENET





Rémire-Montjoly le 28 juin 2022

COMMUNIQUE
N° 20/2022/PM/RM

TOUR DE GUYANE CYCLISTE 2022– 31eme édition
2eme étape 1^{er} tronçon –Contre la Montre

Le Maire de la commune de Rémire-Montjoly informe la population qu'un dispositif de circulation provisoire sera mis en place, le dimanche 14 août 2022, pendant le passage des coureurs, lors du Contre la Montre du 1^{er} tronçon de la 2eme étape « Matoury/Rémire-Montjoly » de 08 heures à 11 heures 30, conformément à l'arrêté municipal en vigueur.

- Il informe que la circulation et le stationnement des véhicules seront interdites ou réglementés sur les voies de circulation suivantes ; RD24 la Matourienne (Pont de la Crique Fouillée) - Giratoire Adélaïde TABLON - RD2 - Avenue Gaston MONNERVILLE - Giratoire du bourg de Rémire - RD2 - Route de Rémire, RD2 jusqu'à l'intersection du Boulevard Dr Edmard LAMA

Exceptionnellement, les officiels de la course, les coureurs, les véhicules prioritaires et d'urgence seront autorisés à circuler sur ces portions règlementées.

Il compte sur la compréhension et la collaboration de tous pour que cette 2eme étape du Tour de Guyane se déroule dans les meilleures conditions.



u
Le Maire

Claude PLENET



Rémire-Montjoly le 28 juin 2022

**COMMUNIQUE
N° 21/2022/PM/RM**

**TOUR DE GUYANE CYCLISTE 2022 – 31eme édition
2eme étape, départ du 2eme tronçon**

Le Maire de la commune de Rémire-Montjoly informe la population qu'un dispositif de circulation provisoire sera mis en place, le dimanche 14 août 2022, pendant le départ du 2eme tronçon de la 2eme étape Rémire-Montjoly/Rémire-Montjoly de 12 heures 30 à 18 heures, conformément à l'arrêté municipal en vigueur.

Sont concernés, les riverains et usagers des secteurs suivants :

- Lotissement « Les Tamariniers »
- Boulevard Edmard LAMA
- L'Autorité de la station Guyane Première, Les lotissements et résidences situés le long de la route réservée aux piétons (RD2)
- Lotissement les Clos Fleuri
- Chemin Morne Coco

Il informe que la portion comprise entre le carrefour RD2 et le giratoire du Boulevard Dr Edmard LAMA, sera exclusivement réservée aux piétons.

Exceptionnellement, les officiels de la course, les coureurs, les véhicules prioritaires et d'urgence seront autorisés à circuler sur cette portion réglementée.

Il compte sur la compréhension et la collaboration de tous pour que cette 2eme étape du Tour de Guyane se déroule dans les meilleures conditions.



Le Maire

Claude PLENET



Rémire-Montjoly le 28 juin 2022

COMMUNIQUE
N° 22/2022/PM/RM

TOUR DE GUYANE CYCLISTE 2022 – 31eme édition
2eme étape, arrivée du 2eme tronçon

Le Maire de la commune de Rémire-Montjoly informe la population qu'un dispositif de circulation provisoire sera mis en place, le dimanche 14 août 2022, pendant l'arrivée du 2eme tronçon de la 2eme étape Rémire-Montjoly/Rémire-Montjoly de 16 heures 30 jusqu'à la fin de la manifestation, conformément à l'arrêté municipal en vigueur.

Sont concernés, les riverains et usagers des secteurs suivants :

- Avenue Gaston MONNERVILLE, portion comprise entre le giratoire de Rémire et le giratoire Adélaïde TABLON.
- RD2, portion comprise entre le giratoire de Rémire et les feux tricolore « Avenue Tropicana ».

Exceptionnellement, les officiels de la course, les coureurs, les véhicules prioritaires et d'urgence seront autorisés à circuler sur cette portion réglementée.

Il compte sur la compréhension et la collaboration de tous pour que cette 8eme étape du Tour de Guyane se déroule dans les meilleures conditions.



Le Maire,

Claude PLENET



Rémire-Montjoly le 28 juin 2022

COMMUNIQUE
N° 23/2022/PM/RM

TOUR DE GUYANE CYCLISTE 2022 – 31eme édition
9eme étape

Le Maire de la commune de Rémire-Montjoly informe la population qu'un dispositif de circulation provisoire sera mis en place, le dimanche 21 août 2022, pendant le passage des coureurs, lors de la 9ème étape « Cayenne/Matoury/Cayenne » de 13 heures 30 à 16 heures 30.

- Il informe que la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés sur les voies de circulation suivantes ; Giratoire de Suzini – RD1 – Carrefour RD1/RD2 – RD2 – Giratoire de Rémire - Avenue Gaston MONNERVILLE – Giratoire Adélaïde TABLON – Giratoire Attila CABASSOU.

Exceptionnellement, les officiels de la course, les coureurs, les véhicules d'urgence seront prioritaires sur ces voies règlementées.

Il compte sur la compréhension et la collaboration de tous pour que cette 1eme étape du Tour de Guyane se déroule dans les meilleures conditions.



Le Maire

Claude PLENET